



## DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

### Commission sportive

Pv du 23 avril 2019 N°2

Présidence : Yves Sizun

Membres présents : Guillaume Dem, René Inizan, Laurent Abgrall, Marc Gilles, Jean-Yves Le Droff, Michel Madec.

Membres absents, excusés : Séverine Leroux-Cras, Claude Gonnin, Jean-Pierre Séné.

#### 1. Forfaits :

Date Match	division	Club recevant	club visiteur	Forfait de :	Amende
31/03/2019	Coupe du Distict	Chateaufneuf Us 1	Plounevezel T. 1	Plounevezel T. 1	25,00 €
	D4 excellence F	Plodiern Gmh 3	Pont de Buis As 3	Pont de Buis As 3	- €
	D4 promotion C	Treffiatag-le-Guilv.fc 3	Saint Evarzec Us 3	Treffiatag-le-Guilv.fc 3	- €
	D4 promotion e	Landrevarzec T. 3	Kerlaz Sp 2	Kerlaz Sp 2	- €
	D4 promotion J	Mespaul Us 2	Plougoulm C. 2	Plougoulm C. 2	- €
07/04/2019	D2 F	Querrien Us 1	Clohars Carnoët Us 2	Clohars Carnoët Us 2	25,00 €
	D3 I	Quimper italia 3	Ergué Gabéric A. 3	Ergué Gabéric A. 3	25,00 €
	D3 K	Penn Ar Bed Fc 3	Goulien Sp 1	Penn Ar Bed Fc 3	25,00 €
	D4 Excellence B	Tréméven As 2	Clohars Carnoët Us 3	Clohars Carnoët Us 3	- €
	D4 Excellence C	Rosporden Fc 3	Elliand M. 3	Rosporden Fc 3	- €
	D4 Excellence D	Plobannalec As 4	Ploneour Fc 3	Ploneour Fc 3	- €
	D4 Excellence F	Saint Nic As 2	Plodiern Gmh 3	Plodiern Gmh 3	- €
	D4 Promotion A	Langolen Es 2	Kergloff Us 2	Kergloff Us 2	- €
		Motreff As 2	Scaer Ea 4	Scaer Ea 4	- €
	D4 Promotion C	Saint Evarzec Us 3	Plomeur G. 3	Plomeur G. 3	- €
		Pleuven Fc 3	Treffiatag-le-Guilv 3	Treffiatag-le-Guilv 3	- €
	D4 Promotion D	Plozevet 3	Bigouden Fc 3	Plozevet 3	- €
		Mahalon Es 3	Tréogat Ms 2	Tréogat Ms 2	- €
	D4 Promotion F	Plonévez du Faou G. 3	Tourch As 1	Tourch As 1	- €
	D4 Promotion J	Saint Vougay As 2	Plouéan G. 3	Saint Vougay As 2	- €
14/04/2019	D2 G	Quimper Us 2	Ile Tudy Us 1	Ile Tudy Us 1	25,00 €
	D2 G	Elliand M. 2	Tréffiatag -Le Guilv. 2	Tréffiatag -Le Guilv. 2	25,00 €
	D3 E	Carantec Henvic Es 2	Cleder Us 3	Cleder Us 3	25,00 €
		Guiclan fc 3	Plougouvest Ef 3	Guiclan fc 3	25,00 €
	D3 I	Quimper Penhars Fc 2	Fouesnant Es 3	Fouesnant Es 3	25,00 €
		Quimper Eafc 3	Forêt Fouesnant Ca 2	Forêt Fouesnant Ca 2	25,00 €
	D3 K	Goyen Fc 2	Plagonnec Es 3	Goyen Fc 2	25,00 €
		Ploneis Es 1	Penn ar Bed Fc 3	Penn ar Bed Fc 3	25,00 €
	D3 L	Trégourez Z 1	Lopérec Sp 2	Lopérec Sp 2	25,00 €
	D4 Excellence B	Querrien Us 2	Clohars Carnoët Us 3	Clohars Carnoët Us 3	- €
	D4 Excellence C	Quimper Eafc 4	Quimper Kerfeunteun Fc 3	Quimper Eafc 4	- €
	D4 Excellence D	Plobannalec Lesconil As 4	Landudec Guiler Es 2	Landudec Guiler Es 2	- €
	D4 Excellence E	Gourlizon sp 4	Ploneis Es 2	Gourlizon sp 4	- €
	D4 Excellence J	Plouider G. 2	Côtes des Légendes Fc 3	Côtes des Légendes Fc 3	- €
	D4 promotion A	Trégourez Z. 2	Kergloff Us 2	Kergloff Us 2	- €
		Langolen Es 2	Scaer Ea 4	Scaer Ea 4	- €
	D4 promotion C	Penmarch Cs 4	Pleuven Fc 3	Penmarch Cs 4	- €
	D4 promotion D	Plozevet 3	Tréogat Ms 2	Tréogat Ms 2	- €
	D4 promotion E	Kerlaz Sp 2	Landrévarzec T. 3	Landrévarzec T. 3	- €
		Pouldergat sp 1	Quimper Portugais Us 3	Quimper Portugais Us 3	- €
	D4 promotion F	Lennon us 2	Gouézec Es 2	Gouézec Es 2	- €
D4 promotion H	Locmaria Es 3	Guiler As 4	Guiler As 4	- €	
D4 promotion K	Carantec Henvic Es 3	Lanmeur Plouégat 3	Lanmeur Plouégat 3	- €	
21/04/2019	D3 E	Guiclan Fc 3	Plouzévédé As 2	Guiclan Fc 3	25,00 €
	D4 excellence J	Fc Côtes des Légendes 3	Saint Pol St 3	Saint Pol St 3	- €
	Challenge 29	Scaer Ea 3	Chateaufneuf Us 2	Chateaufneuf Us 2	- €

✓ La commission enregistre, homologue ces forfaits occasionnels, et débite les clubs de D2 et D3 et coupe du district d'une amende de 25 euros, conformément aux dispositions financières du district de football du Finistère, les clubs ayant établi une feuille de match ou déclaré leur forfait par l'intermédiaire de leur messagerie officielle.

- ✓ Mail du club Fc Tréffiagat-Le-Guilvinec du 13 avril déclarant forfait général de leur équipe 3 dans le championnat de D4 promotion C. pris note.
- ✓ Mail du club As Saint Vougay du 15avril déclarant forfait général de leur équipe 2 dans le championnat de D4 promotion J. pris note.
- ✓ Match D4 excellence B – Querrien Us 2 – Clohars Carnoët 3 du 14 avril. : S'agissant du 4° forfait, la commission déclare Us Clohars Carnoët 3 forfait général.
- ✓ Match de D3 E – Fc Guiclan 3 -As Plouzézédé – Berven 2 du 21 avril : S'agissant du 4° Forfait, la commission Fc Guiclan 3 forfait général et porte au compte du club une amende de 100 euros diminués des sommes déjà versées.

## 2- Courrier divers :

- ✓ Courrier du club Ju Plougonven du 15 avril contestant le classement du groupe D2 2. L'équipe de Ju Plougonven ayant gagné une rencontre suite à une réclamation, les points du match ne sont pas attribués au vainqueur (article 92 bis 2 des règlements généraux de la LBF), le match s'étant terminé sur le score de 1 à 1.
- ✓ Courrier du club As Pont de Buis du 02 avril. Pris note.

## 3- Réserves Litiges :

- ✓ **Match de D3 C – Brest Sc II – Brest Asc Mahor 2 du 17 mars 2019 :**  
Match arrêté à la 48° minute.

*Dossier en instruction par la commission de discipline.*

- ✓ **Match de D2 C – G. Plouenan 1 – G. Plouider 1 du 24 mars 2019**  
Réserves techniques de l'équipe des Gâs de Plouider pour insultes.  
*Dossier instruit par la commission de discipline. Pris note.*

- ✓ **Match de D4 excellence D– Es Saint Jean Trolimon 2 – As Loctudy 2 du 17 mars 2019**

Réserves du capitaine de l'As Loctudy intitulées ci-dessous :

"Je soussigné Quéméner Kevin licence 2247716982, capitaine de l'équipe As Loctudy, formule des réserves sur la qualification et participation de joueurs de Saint Jean Trolimon, pour le motif suivant : des joueurs du club Es Saint Jean Trolimon sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure du club qui ne joue pas ce jour."

*La commission dit les réserves recevables sur la forme.*

*La commission, après contrôle de la feuille de match de la rencontre de D3 J Es Landudec 1 -Es Saint Jean Trolimon 1 du 24 mars, dit que 3 joueurs – Autret Jarod, licence 2546494738, - Ballet Julien, licence 370510595, -Abomnès Randy, licence 2543215805 – ont participé à ladite rencontre.*

*Par conséquent, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'Es Saint Jean Trolimon 2 et porte au compte du club Es Saint Jean Trolimon une amende de 30.00 euros conformément à l'article 92.2 des règlements de la Ligue Bretagne.*

<i>Es Saint Jean Trolimon 2 :</i>	<i>0 but</i>	<i>- 1 point</i>
<i>As Loctudy 2 :</i>	<i>3 buts</i>	<i>3 points.</i>

**La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 94 des règlements de Ligue De Bretagne.**

- ✓ **Match de D3 J – Us Pluguffan 2 – Es Saint Jean Trolimon 1 du 14 avril 2019 :**  
Match arrêté à la 85<sup>e</sup> minute pour actes de brutalité.

*Dossier en instruction par la commission de discipline.*

- ✓ **Match de D1 B – Gnd Guipavas – As Dirinon du 14 avril 2019 :**

Réserves du capitaine de l'As Dirinon intitulées ci-dessous :

Je soussigné Deniel Florian licence n° 2229646280, capitaine de l'équipe de l'As Dirinon formule des réserves sur la qualification et participation des joueurs de l'équipe Gnd Guipavas 3 pour le motif suivant : Des joueurs de l'équipe Gnd Guipavas 3 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas ce jour.

*La commission dit les réserves recevables sur la forme.*

*La commission, après le contrôle des feuilles de match des rencontres R1 et R2 seniors ainsi que les rencontres de R1 U 19, la commission dit tous les joueurs qualifiés pour la rencontre.*

*Par conséquent, la commission homologue le résultat acquis sur le terrain et porte au compte du club As Dirinon un droit de réserves de 30 euros conformément à l'article 92.1 des règlements de la Ligue de Bretagne.*

**La présente décision est susceptible d'appel, en 2<sup>e</sup>me instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 94 des règlements de Ligue De Bretagne.**

- ✓ **Match de D3 F – Us Plouigneau 2 – Es Berrien Huelgoat 2 du 14 avril 2019 :**

Suite aux différents courriels des clubs, la commission fait évocation conformément à l'article 92.ter.2 et dit que les 2 clubs ont fait une feuille de match de complaisance.

*La commission donne match perdu aux 2 clubs pour tricherie, porte au compte des 2 clubs un droit d'évocation de 50 euros et transmet le dossier à la commission de discipline pour suite à donner.*

<i>Us Plouigneau 2 :</i>	<i>0 but</i>	<i>- 1 point</i>
<i>Es Berrien Huelgoat 2 :</i>	<i>0 but</i>	<i>- 1 point.</i>

**La présente décision est susceptible d'appel, en 2<sup>e</sup>me instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 94 des règlements de Ligue De Bretagne.**

#### **4- Retard feuilles de matchs :**

- ✓ **Match de D3 C Gnd Guipavas 4 – Brest Pl Bergot 2 du 17 mars.**

La feuille de match n'est pas parvenue au district à ce jour malgré le rappel du 04 avril.

*Par conséquent, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe Gnd Guipavas 4 conformément aux articles 62.4 et 62.6 des règlements de la Ligue de Bretagne de football.*

Gnd Guipavas 4	0 but	- 1 point
Brest Pl Bergot 2	3 buts	3 points.

## 5- Coupes :

- Coupe du conseil départemental :  
Tirage des 1/2 finale qui auront le mercredi 01 mai  
*La finale est fixée au 12 mai.*
- Coupe du District : Tirage des 1/4 finale qui auront le mercredi 01 mai
- Challenge 29 : Tirage des 1/4 finale qui auront le mercredi 01 mai  
*Les finales de la coupe du district et challenge 29 sont fixés au 02 juin.*

Le secrétaire

Guillaume DEM

Le président de la commission

Yves Sizun